

Aménagement de venelles dans les villages (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Création et aménagement de venelles	Fiche n° M-3.05
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DE VENELLES DANS LES VILLAGES

1. Description du projet

Ce projet consiste en l'aménagement de venelles qui permettent de circuler plus facilement au sein des villages.

Un travail d'identification sur carte est encore nécessaire afin de localiser toutes les venelles potentielles. Pour autant, ces tronçons ont déjà été identifiés :

- A Tournay, entre la plaine de jeux derrière la maison de village et le rond-point (attention que cette venelle nécessite l'achat d'une bande de 3m de large sur tout le tronçon)
- A Tronquoy, près de l'école, vers la route Tronquoy – Respelt
- A Longlier, entre la gare, le nouveau quartier résidentiel et le site de l'église
- A Longlier, entre la chaussée de Balaclava et l'école

Les deux derniers tronçons sont mentionnés également dans la fiche-projet « M 3.08 Création d'une liaison lente à Longlier ».

Lors des réunions de la CCRU relatives à la rénovation urbaine (actuellement en cours de processus) des propositions d'aménagement de venelles dans Neufchâteau ont également été émises :

- Entre la place du Palais de Justice et la rue Franklin Roosevelt (en face de la rue des Fossés).
Cette première venelle est déjà existante et praticable. Le passage est fort étroit et sombre. Les bâtiments qui la bordent sont très haut et le manque de luminosité apporte de l'humidité. Ces facteurs n'appellent pas à la fréquentation par le large public. Une rénovation, un système d'éclairage ou d'aménagement plus accueillant sont nécessaires.
- Entre la rue des Chasseurs Ardennais et le parking Saint-Roch.
Cette venelle n'est pas encore aménagée, mais est accessible. La parcelle appartient à la Ville de Neufchâteau. Le passage longe un bâtiment désaffecté.

2. Justification du projet

Pour mieux comprendre l'objet de ce projet, il est intéressant de se pencher sur la représentation et l'utilité d'une venelle. Une venelle peut prendre la forme d'une ruelle ou encore d'un sentier de liaison qui se limite à l'échelle d'un quartier voire d'un îlot bâti. Cette liaison peut s'intégrer dans une matrice urbaine ou rurale, elle permet de franchir un bloc immobilier ou une parcelle affectée par de la végétation quelconque.

Ce réseau de ruelle ou de chemin traversant permet de lutter contre le phénomène d'insécurité routière tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Les trajets sont souvent plus efficaces, plus rapides et plus reposants. Les ruelles permettent de croiser plus facilement les concitoyens par les ruelles et ont leur rôle à jouer dans le tissu social d'un îlot bâti. De manière générale, les venelles encouragent les déplacements lents de très courte distance et permettent de (re)découvrir le patrimoine bâti.

Dans le cadre de la rénovation urbaine de la ville de Neufchâteau, lors de la consultation citoyenne, deux venelles de Neufchâteau ont fait l'objet d'une discussion. Les citoyens attendent de pouvoir faciliter les trajets du quotidien et de pouvoir s'engouffrer dans une ruelle apaisée sans trafic.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

4. Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages
4.1 En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires
5. Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement ➤ O.S.2.7 Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs
Plan Communal de Mobilité (2008-2018)	Favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité. »